

Procédure d'accompagnement mobilités sortantes

- Présentation du dispositif à tous les étudiants
 - Distribution des fiches de candidatures aux étudiants intéressés
 - Entretien concernant les motivations et l'engagement de l'étudiant dans le programme ERASMUS. Un accompagnement à la préparation de cet entretien peut être mis en place.
- Documents attendus : un CV, une lettre de motivation (Le jury est composé de 2 formateurs extérieurs à l'institut dont dépend l'étudiant.) - Dans un deuxième temps, 2 listes sont établies : une liste principale et une liste complémentaire.
- Une fois la demande de mobilité acceptée, l'étudiant sélectionné est informé par mail et signe un engagement au programme ERASMUS.
 - L'étudiant constitue son dossier administratif :
 - Photocopie d'une pièce d'identité (CI ou passeport)
 - Photocopie de la carte de sécurité sociale européenne
 - Photocopie du carnet de vaccinations
 - Attestation de vaccination Covid-19 : PASS SANITAIRE AU FORMAT EUROPEEN
 - 2 photos d'identité
 - Une attestation de la MACSF – Responsabilité civile professionnelle
 - Photocopie de la carte vitale
 - Une attestation de responsabilité civile individuelle
 - Un RIB scanné et non photographié
 - D'autres documents seront demandés en fonction du pays d'accueil
 - Après acceptation des dates de stages, les étudiants reçoivent les coordonnées du référent ERASMUS du pays d'accueil
 - **Un séminaire d'anglais**, animé par un professeur d'anglais, d'une durée de 3 jours, est proposé aux étudiants en vue de renforcer leurs compétences linguistiques avant de partir - pendant ce séminaire une information globale est effectuée et les documents de stage sont remis à tous les étudiants + <https://www.tralaho.fr/tradhosp.html> (site de traduction)
 - Ces derniers effectuent un test d'anglais avant le départ et à leur retour sur la plateforme OLS
 - Les étudiants partent en mobilité
 - A leur retour tous les étudiants se retrouvent pour une journée dédiée au partage d'expériences. Ils sont aussi convoqués pour exposer leur projet ou leur séjour lors des journées portes ouvertes.
 - Ils doivent remettre les documents post-mobilité : l'Europass, le during mobility, l'after mobility, l'attestation OLS et l'enquête de satisfaction.